

MAIRIE  
Dg  
BRASSAC  
(Chef-lieu de Canton) -x-  
ARRONDISSEMENT  
DE CA. STRES  
DÉPARTEMENT  
DU TARN

Brassac, le

18  
8

1 1570

Extrait du Registre de  
délibérations du conseil municipal  
de la commune de Brassac (Carn.)

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux et le  
vingt-cinq juin, à quatre heures du soir, le Conseil  
municipal de la commune de Brassac, réuni extraordina-  
irement, en vertu de la circulaire de M. le Préfet du  
Tarn, en date du 14 Février dernier, sous la présidence  
M. Boucade Emile, Maire.

Présents: M. M. Boucade Emile, Bouissies  
Pierre, Bouisset Emile, Malbrie Auguste, Carlote Louis  
Ouradou Benjamin, Carayon Jules, Ossémat Jacques  
Maraval Paul Elise, Berdy François.

M. Carayon Jules, secrétaire.

M. le Maire communique au Conseil  
l'exposé fait par la Commission nommée précédemment  
par le Conseil à l'effet de désigner les chemins ruraux  
existants dans la commune, dont la reconnaissance  
leur paraît; il résulte de ce mémoire que les chemins  
ci-après énoncés leur ont paru dignes d'être recommandés:

N° 1 Chemin au-dessous du bois du Pau, largeur  
à donner 3 mètres.

2 Chemin de la grange Comère au Ser,  
largeur 3 mètres.

3 Chemin de la fusarrie à Veyrie-bas  
et Veyrie-haut et Combespinas jusqu'à la  
route de grande communication de Contrean

Jusqu'au village de ce nom, avec embranchement sur la  
Capité et la Ricardie, largeur à donner 3 mètres.

4 Chemin de la Sabie au Chemin de Lascostes,  
largeur 3 mètres.

5 Du point de rencontre du Chemin de  
Monsiegon avec le Chemin de Combespinas dans  
le tenement de Prataillès avec le prolongement  
de Combespinas à Peyramen avec embran-  
chement de Combespinas au Chemin de  
Monsiegon à deux points, autre embranchement  
de Combespinas dans les anciens bois de la  
Commune, Lescailhou et Las Marquelles,  
largeur 3 mètres.

6 Chemin de Bressac à la garrigue allant  
joindre la route N° 6, avec embranchement  
du côté de Cap d'aze jusqu'à la route  
départementale N° 2, largeur 3 mètres.

7 De la route N° 6. à Crusiques et montant  
au Chemin d'Anglés en passant par les gardes  
basses, largeur 4 mètres.

8 Du même point en passant au haut du  
pié de M. de St. Vincent, et desservant les gardes  
hautes et aboutissant au Chemin de grande  
communication, largeur 2 m.

9 Du Viada à Verdier, Navas et Sarmigé,  
largeur 3 m.

10 De Verdier à Sarmigé et Fargués,  
largeur 3 m.

11 Du Viada à la Roussarie, ancien  
Chemin d'Anglés et Fargués, largeur 3 m.

12 Du Viada à la Prunelière et à Combe-  
sarde et descendant au Idez et à Belfort,  
largeur 3 m.

13 Du Cassayré, traversant les bois de

Wallin, arrive au Cassayé et se prolonge jusqu'à  
Naves et joint celui de Larmézi, largeur 2 mètres.

14 Chemin de Croniques à la Croix de Cast  
et au ponceau de St. Agnan, largeur 3 m.

15 De Lascabanes passant à la jonction  
allant à Puchoulguia, à Belfort et aux  
Pailles, largeur 3 m.

16 Ancien Chemin de Belfort au Bez, largeur 3 m.

17 Chemin des Pailibots, à la Croix de Cast.  
largeur 3 m.

18 Chemin de Lascathalanis, de la route  
N° 2 au Chemin de St. Agnan, largeur 3 m.

19 Chemin du Jous à Chau des Planguit  
au Jous de Caminade, au Cause, à Pousien  
et va joindre la route de Lacaune, largeur 3 m.

20 Chemin de Radels partant de la route de  
Vobse, et aboutissant au Chemin précédent N.  
qu'il est porté sur le plan Cadastral,  
largeur 3 m.

M. Domieu Le Waive invite le Conseil  
à donner son avis sur le travail de la Commission dont  
il vient de donner lecture et de désigner le géomètre  
qu'il veut charger de dresser les plans des Chemins  
ruraux qui auront reçu son approbation.

Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité :

Approuve dans toute son intégrité le mémoire  
de la Commission qui désigne les Chemins ruraux  
qui doivent être reconnus tel qu'il vient d'être présenté  
par M. Le Waive.

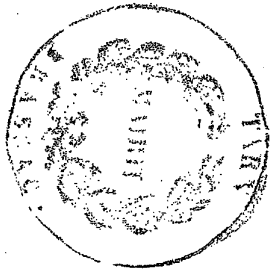
Nomme M. Dourel, agent-voier Cantonal  
à Bressac pour dresser le plan en double des dits  
Chemins.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour Copie Conforme:

Brassac le 20 juin 1882

L. Waiss,



*[Handwritten signature]*

Vu par mon Collègue M. Augustin  
à Brassac le 7 août 1882

*[Handwritten signature]*